

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 16 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLIELLER Catherine -FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre-Jean - LAURENT Anne-Françoise- SOUHAIT Pierre-

ETAIENT ABSENTS :

Madame Mireille GANIEZ a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusée

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée.

Monsieur Michel MACHARD, excusé.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 06 décembre 2010.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 17 novembre 2010, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Finances communales :
 - a) Indemnité de conseil au Receveur municipal.
 - b) Modifications budgétaires.
 - c) Lotissement communal : renouvellement de la demande de subvention à Monsieur le Député.
 - d) Indemnités élus.
 - e) Achat de terrains : frais annexes.
 - f) Achat du véhicule du C.C.A.S- Convention
- 2) Forêt :
 - a) Délivrance de produits
 - b) Parcelle 19B : vente en bloc et sur pied.
- 3) Accueil périscolaire : avenant n° 2 à la convention du 18/09/2009.
- 4) Création d'une maison des associations : avenants au marché : lots n°5, 6 & 9.
- 5) Délégations au Maire

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

96-2010- Finances communales : Indemnité de conseil au Receveur municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

➤ **DECIDE :**

- DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- DECIDE de ne pas solliciter le Receveur Municipal pour la confection des budgets, compte-tenu que la commission des finances communales, assistée par la secrétaire générale, élabore le budget principal ainsi que les budgets annexes.
- DE PRENDRE acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 pour cent du montant maximum de l'indemnité,
- QUE cette indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 3 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Thomas JUND, Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2010.

97-2010- Finances communales : Modifications budgétaires.

A l'unanimité (1 abstention : Mr Pierre SOUHAIT), le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022- Dépenses imprévues	5 460,00€			
D 6232-Fêtes et cérémonies	4 000,00€			
D 023- Virement à la section d'investissement		9 460,00€		
TOTAL	9 460,00€	9 460,00€		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021- Virement de la section de fonctionnement				9 460,00€
R 1323-op°178-Subvention C.G Aménagement du Préfonrupt				4 750,00€

R 1328-op°178-Subvention Agence de l'Eau- Aménagement du Préfonrupt				8 510,00€
D 2111-op°127-Achat de terrains		600,00€		
D 2184- op° 173- Rénovation de l'abattoir-Acquisition de mobilier		4 000,00€		
D 2118- op° 178- Aménagement du Préfonrupt-Acquisition de terrains		15 000,00€		
D 2183- op° 147- Informatique		220,00€		
D 20415- op° 129-Subv°à Codecom pour invest. Matériel au S.Initiative		2 900,00€		
D 21578- op° 129-Matériel- Achat de panneaux voirie		1 200,00€		
D 2128- op° 148- Travaux divers	1 200,00€			
TOTAL	1 200,00€	23 920,00€		22 720,00€

Lotissement communal : renouvellement de la demande de subvention à Monsieur le Député: dossier retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 18-2010 du 18 février 2010 sollicitant une aide financière auprès de Monsieur le Préfet des Vosges au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local (réserve parlementaire) nécessaire à la réalisation du projet de viabilisation de la parcelle "Devant le Bois" devant accueillir le futur lotissement, l'Episome et la Maison de retraite.

Par correspondance du 26 août 2010, Monsieur le Député des Vosges nous informait qu'il n'était plus possible d'obtenir de subventions exceptionnelles auprès de l'Assemblée Nationale pour l'année 2010 et nous invitait à renouveler notre demande pour l'année 2011.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général a notifié ce jour l'attribution de subventions concernant la viabilisation de la parcelle réservée à la construction de l'EPISOME et les travaux d'aménagement du lotissement (eau, assainissement, travaux en bordure de la RD 2).

Le taux attendu était de 29%, le taux obtenu est de 24%.

Concernant le dossier déposé au Conseil Général au titre des travaux divers d'intérêt local, sur 155 143,00€ escomptés, seulement 15 000,00€ ont été accordés au titre de l'exercice 2010.

Au total, la part communale passe de 102 447 € à 320 568 €, ce qui n'est pas envisageable dans l'état actuel des finances communales.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, fait remarquer que le Conseiller Général, Monsieur Alain ROUSSEL, s'est engagé et qu'il devra tenir ses engagements.

Compte tenu de cet élément, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire afin de rencontrer Monsieur le Conseiller Général et d'éclaircir ce sujet avant de lancer le marché à procédure adaptée concernant les travaux de viabilisation : si le montant des subventions obtenues se confirme, l'Assemblée se verra dans l'obligation de solliciter une subvention plus importante auprès de Monsieur le Député des Vosges.

Le Conseil Municipal prend acte que ce sujet est retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

98-2010- Finances communales : indemnités de fonction.

Par délibération n°74-2010 du 23.09.2010, le Conseil Municipal a accepté, suite à la demande de Monsieur PIERRE, Adjoint, de suspendre ses indemnités de fonction et d'allouer, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010, une indemnité mensuelle à Monsieur Sylvain FLORIOT qui a pris en charge les dossiers suivants :

- Gestion du marché de travaux concernant la mise en conformité des périmètres de protection des captages.
- Participation aux réunions de chantier (captages) et comptes-rendus à Monsieur le Maire.
- Relations avec le maître d'œuvre.
- Suivi du budget annexe eau.

Monsieur Bernard PIERRE propose à Monsieur le Maire :

- De prolonger la suspension du paiement de ses indemnités de fonction du 01/01/2011 au 31/03/2011.
- de prolonger de trois mois la délégation et le versement de l'indemnité de fonction accordés à Monsieur FLORIOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Mr B. PIERRE, Mr S. FLORIOT), le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, selon la demande de Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint, de suspendre le paiement de ses indemnités de fonction, du 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'au 31 mars 2011.
- **DE PROLONGER** l'indemnité de fonction allouée au conseiller municipal délégué suivant:
 - Monsieur Sylvain FLORIOT, conseiller municipal délégué à la gestion du marché de travaux concernant la mise en conformité des périmètres de protection des captages, par arrêté municipal en date du 13 septembre 2010 et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (6% x 3 801,47 € à la date du 01.07.2010) soit 228,09 €.Cette indemnité sera versée mensuellement du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2011.

Les crédits seront inscrits au compte 6531 du budget.

(tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au élus joint à la présente délibération).

99-2010- Finances communales : Achat de terrains : frais annexes.

Par délibération n° 93-2010 du 17 novembre 2010, le Conseil Municipal décidait d'acquérir deux parcelles de terrain, la parcelle n° 354 provenant de la division de la parcelle n° 103 appartenant à Mr et Mme WITRICH, d'une surface de 03a35ca et la parcelle n° 356 provenant de la division de la parcelle n° 106 appartenant à Mr et Mme RICHARD, d'une surface de 05 a 03 ca.

Maître AMAND, Notaire à Darney, doit effectuer une levée d'hypothèque sur ces deux parcelles, occasionnant des frais supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de levée d'hypothèque concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 354 appartenant à Mr et Mme WITRICH et n°356 appartenant à Mr et Mme RICHARD.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire 2010

100-2010- Finances communales : Achat du véhicule du C.C.A.S- Convention.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n° 10-2010 du 19 novembre 2010, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont accepté de vendre à la commune le véhicule de marque Citroën de type "Berlingo", immatriculé en 2001 (25 000 km environ), au prix de 2 000,00 €.

Une convention de mise à disposition au CCAS serait établie entre la commune et le C.C.A.S en précisant les points suivants:

- Le prix du km refacturé au C.C.A.S serait de 0,35 €.
- La commune s'engage à laisser le véhicule disponible aux dates d'utilisation pour la campagne des Restos du Cœur (le mardi, de novembre à avril).
- Le véhicule devra être dans un parfait état de propreté lors de sa mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** au Centre Communal d'Action Sociale l'acquisition du véhicule de marque Citroën de type "Berlingo", immatriculé en 2001, pour l'euro symbolique.

- **PROPOSE** d'établir une convention de mise à disposition entre la commune et le C.C.A.S qui précisera les points suivants :
 - Le véhicule sera mis à disposition du CCAS gratuitement dans la limite de deux voyages par semaine pendant la campagne des Restos du Cœur.
 - Pour tout voyage supplémentaire, 0,35€/km seront facturés.
 - Le véhicule sera dans un parfait état de propreté lors de chaque mise à disposition par la commune.

101-2010- Forêt : Délivrance de produits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de délivrer les produits de la coupe n°18 prévue à l'état d'assiette 2011 pour ses besoins en affouage.

102-2010- Forêt : Parcelle 19B : vente en bloc et sur pied.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 68-2010 DU 23 SEPTEMBRE 2010.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de nombreuses demandes ainsi que d'un courrier d'administrés qui se plaignent des nuisances que causent les sapins qui bordent l'enceinte du cimetière (aiguilles, branches ...). Le nettoyage des tombes est rendu fastidieux, les allées sont glissantes en hiver, les racines soulèvent les fondations du mur d'enceinte.

Après concertation avec l'O.N.F, il est proposé la vente en bloc et sur pied de ces sapins (parcelle n°19B).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer la parcelle n°19B partie à la vente en bloc et sur pied.

103-2010- Accueil périscolaire : avenant n° 2 à la convention du 18/09/2009.

L'accueil périscolaire a été organisé depuis le 20 avril 2009 à l'attention des enfants scolarisés au Groupe Scolaire du Pervis à Monthureux-sur-Saône, domiciliés dans les communes de :
-Ameuvelle, Claudon, Fignéville, Godoncourt, Grignoncourt, Monthureux-sur-Saône, Saint-Julien, Tignécourt, Regnéville.

En raison du transfert de compétence du fonctionnement de l'accueil périscolaire des communes membres vers la Communauté de Communes, la commune de Monthureux-sur-Saône met du personnel communal à disposition de ce service.

Du fait de la mutation à la Communauté de Communes de Mademoiselle Muriel FREBY au 1^{er} janvier 2011, un avenant n°2 à la convention du 18/09/2009 a été établi où Mlle FREBY n'apparaît plus.

Certains horaires d'autres agents ont été également modifiés.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service de l'accueil périscolaire établie le 18/9/2009 entre la Commune de Monthureux-sur-Saône et la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant (joint à la présente délibération).

104-2010- Création d'une maison des associations : avenants au marché : lots n°5, 6 & 9.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°57-2010 du 25/06/2010 relative à l'approbation du projet détaillé de l'opération de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vu d'y créer une maison des associations,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 votes contre : Monsieur P. SOUHAIT, Monsieur S. FLORIOT)

➤ **DECIDE**

-**DE CONCLURE** les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vu d'y créer une maison des associations :

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures :

Attributaire : Entreprise LEGROS Sébastien- adresse : 12 la Sybille- 88410 CLAUDON

Marché initial du 30/06/2010. Montant initial : 9 681,60 € H.T.

Montant du marché modifié par délibération n° 83-2010 du 22/10/2010 : 11 630,32 € H.T.

Avenant n°2 : montant de la plus-value : 387,50 € H.T.-463,45 € T.T.C.

Objet : plus-value pour fabrication et pose d'1 tablette en contreplaqué de 15mm d'épaisseur et de 5 tablettes bois :

Montant total du lot n°5 : 12 017,82 € H.T

• Lot n° 6 : Plâtrerie :

Attributaire : entreprise POULET BATIMENT EURL- adresse : 17 rue du Couvent- 88410 Monthureux sur Saône.

Marché initial du 30/06/2010. Montant initial : 15 048,04 €.

Montant du marché modifié par délibération n° 83-2010 du 22/10/2010 : 13 824,14 € H.T.

Avenant n°2 : montant de la plus-value : 288,00 € H.T.- 344,45 € T.T.

Objet : plus-value pour pose de 24 m2 d'ébrasements de portes par placo collé.

Montant total du lot n°6 : 14 112,14 € H.T.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

➤ **DE REFUSER** l'avenant n° 2 de l'entreprise HADOL CARRELAGE SAS, plus-value de 135,00 € H.T pour fourniture et pose de 3m2 de faïence supplémentaires.

105-2010- Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section

AB n° 270-271-272 et 274 (bâti)- 28 Rue du Général Leclerc- superficie totale : 840 m2-

Prix : 135 000,00 €- Frais d'acte en sus.

Informations diverses.

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de "Culture et Bibliothèque Pour Tous", Centre Départemental, qui informe la municipalité de la décision prise par le Conseil d'Administration Départemental de fermer la Bibliothèque Pour Tous de la Commune.

Un projet de réouverture est en cours d'étude, la nouvelle bibliothèque pourrait prendre la forme d'une médiathèque municipale dans le réseau de la Bibliothèque Des Vosges, géré par le Conseil Général.

Madame KOENIG, Présidente de "Culture et Bibliothèque Pour Tous", Centre Départemental, propose de vendre le stock de livres à la commune pour un montant global de 1 000 €.

La municipalité est à la recherche de personnes bénévoles désireuses de s'investir dans la nouvelle médiathèque municipale.

Merci de contacter le secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire a déjà rencontré Monsieur FROMENTIN, Directeur de la Bibliothèque Des Vosges, gérée par le Conseil Général, qui s'est montré très favorable à ce projet.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h45.